Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 029-242900710-20261117-CC_2026_11_162-DE

Communauté de Communes
Du Haut Pays Bigouden
2A Rue de la Mer
29710 POULDREUZIC
info@cchpb.com

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DÉLIBÉRATION N° : CC_2026_11_162

Objet : Subvention Mobil'Emploi 2026

LE MARDI 17 NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT SIX à dix-huit heures trente, le Conseil de la Communauté de Communes, légalement convoqué, s'est réuni en l'Espace Gisèle LE BARS, 29710 LANDUDEC sous la présidence de Philippe RONARC'H.

Présents : BERRIVIN Annie, BEST Célia, BUREL Michèle, CARIOU Jacques, DURAND Dorothée, GENTRIC Alexis, GENTRIC Guénolé, GLAZ Christine, GUENOLE Claudie, HUET Jean Baptiste, KERSAUDY Maria, LE COZ Hervé, LE DISSEZ Mordiern, LE DIZES Philippe, LE DONGE Magali, ORY Valentin, PETILLON Loïc, PLOUHINEC Jocelyne, PLOUHINEC Lucien, PORS Olivier, QUERE Micheline, RAPHALEN Michel, RONARC'H Philippe, STEPHAN Philippe, TRUCHETET Jean-Armand, VIVIEN Nelly.

Représentés : BOURDON Fabien (pouvoir à LE DISSEZ Mordiern), FLOCHLAY Loic (pouvoir à PORS Olivier), KERSUAL Joëlle (pouvoir à QUERE Micheline), LE LOC'H Christophe (pouvoir à LE DIZES Philippe), ZILLER Fanny (pouvoir à GUENOLE Claudie).

Absent excusé : CANEVET Michel, OLIVIER Martine

Absent : LE GAC Morvan

Secrétaire de séance : Gentric Alexis

Date de convocation et de publication : 10 novembre 2026

Membres en exercice : 34
Présents/représentés : 31
Votants : 31
- dont « pour » : 31
- dont « contre » : 0
- dont abstention : 0

****

Le président, Philippe RONARC'H, rappelle au Conseil Communautaire que la Communauté de communes du Haut Pays Bigouden apporte depuis plusieurs années son soutien à l'association MOBIL'EMPLOI, dont l'action vise à faciliter la mobilité des publics précaires dans le cadre de leur insertion professionnelle et de leur retour à l'emploi.

Ses principales actions sont :
- La mise en œuvre de chantiers d'insertion ;
- L'accompagnement vers la mobilité professionnelle via une solution de transport à la demande ;
- La location solidaire de scooters et de véhicules afin de faciliter l'accès à l'emploi, à la formation ou aux stages ;
- Des actions de conseil et d'accompagnement individualisé sur les questions de mobilité.

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 029-242900710-20261117-CC_2026_11_162-DE

La convention de partenariat et de financement conclue pour la période 2023-2025 prévoit une participation financière annuelle de la CCHPB de 3 500 €.
Il est proposé de reconduire ce partenariat pour l'année 2026, dans les mêmes conditions et avec le maintien de cette participation annuelle, dans l'attente d'une nouvelle convention triennale 2027-2029.

Par ailleurs, face aux difficultés financières rencontrées par l'association MOBIL'EMPLOI en 2026, un comité des financeurs a été réuni, afin de définir les modalités de mise en place d'une subvention exceptionnelle, financée conjointement par l'ensemble des EPCI partenaires, le Département du Finistère et la Région Bretagne.
Dans ce cadre, une participation exceptionnelle de 1 577 € est sollicitée auprès de la CCHPB sur l'année 2026.
Afin de rétablir durablement son équilibre financier et de pérenniser son activité, l'association MOBIL'EMPLOI a engagé un Dispositif Local d'Accompagnement (DLA), qui a abouti à une réorganisation interne de sa structure.

Un avenant à la convention de partenariat a ainsi été rédigé ***(Cf. dossier annexe)*** afin de prendre en compte la reconduction de la subvention annuelle, pour 2026 ainsi que la participation financière exceptionnelle.
Le soutien financier total pour la CCHPB pour l'année 2026 s'élève ainsi à 5 077 €.

Sur proposition de Philippe RONARC'H,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- **Approuve** les termes et modalités de l'avenant n°1 relatif à la convention de partenariat avec l'association MOBIL'EMPLOI, pour l'année 2026 ;
- **Autorise** le Président à signer l'avenant n°1 relatif à la convention de partenariat avec l'association MOBIL'EMPLOI, pour l'année 2026 ;
- **Verse** une subvention, d'un montant de 5077€ à l'association Mobil emploi, pour l'année 2026 ;
- **Dit** que les crédits sont inscrits au BP 2026.

La secrétaire de séance,
Alexis Gentric

Le Président
Philippe RONARC'H